

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2014

---

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE30

présenté par

M. Noguès, rapporteur pour avis au nom de la commission du développement durable et de l'aménagement du territoire

-----

### ARTICLE 5

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« et de suivi. ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.